

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 107 (1962)
Heft: 8

Artikel: La Bundeswehr à l'aboutissement de sa création
Autor: Perret-Gentil, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343126>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean Valluy, ancien commandant en chef « Centre-Europe ». Deux témoignages flatteurs qui soulignent une fois de plus la valeur d'un ouvrage que l'auteur a marqué de son esprit clair et méthodique, de son sens de la synthèse, de l'élégance de son style. Que le major Eddy Bauer, notre ami et précieux collaborateur de cette revue, trouve ici nos félicitations. Sa remarquable étude honore les historiens militaires de notre pays.

Colonel-brig. R. MASSON

La Bundeswehr à l'aboutissement de sa création

GÉNÉRALITÉS

L'Allemagne fédérale recouvrait sa souveraineté en octobre 1954. C'est dès 1955 qu'elle a reconstitué sa défense. La Bundeswehr a donc maintenant sept ans. La nouvelle armée n'est pas encore complètement au point. Cependant elle n'en est plus guère éloignée. Si ce n'est en 1962, ce sera sans doute en 1963 qu'elle atteindra le niveau qui lui avait été fixé.

En fin de 1961, la Bundeswehr était parvenue à un total de 360 000 hommes, dont 232 000 pour l'armée de terre, 80 000 pour l'aviation et 26 000 pour la marine, outre les services communs. Ces chiffres n'ont encore qu'une valeur relative ; ils ont été un peu gonflés par la prolongation du service militaire de 3 mois intervenue au moment de la crise de Berlin. Dès lors une prolongation de six mois a été votée par le Parlement, portant la durée du service à 18 mois au total. Mais l'état de l'armée allemande doit être considéré au vu des grandes unités qu'elle a mises sur pied. En fin de 1961, elle en était à sa 9^e division, placée sous commandement

de l'Alliance atlantique ; la 10^e va suivre cette année-ci et les deux dernières du total de 12 l'année prochaine. Une grande partie des formations aériennes et navales ont été créées.

Si on en est encore à un ou deux ans près de l'aboutissement, on peut considérer néanmoins que la Bundeswehr est pour l'essentiel achevée, car, si les circonstances l'exigeaient, les dernières unités seraient mises sur pied très rapidement. La majeure partie du matériel est stockée. Les Allemands estiment, il est vrai, que trois ans sont encore nécessaires pour que l'œuvre soit terminée dans tous ses détails. Il en aura donc fallu dix au total. Le budget de la défense vient d'être augmenté pour 1962 d'environ 4 milliards de DM. Les dépenses passent ainsi à 16,5 milliards de DM, dont 15 pour la Bundeswehr, le complément représentant des contributions à l'entretien des autres forces de l'OTAN stationnées en Allemagne. Il semble, à moins d'une nouvelle augmentation du coût de la vie, que le budget de la défense est parvenu à son niveau « de croisière ».

En définitive, compte tenu de la dernière étape à franchir, la Bundeswehr représente maintenant une force importante. Numériquement, elle demeure inférieure à l'armée française, qui compte environ un million d'hommes sous les armes. En revanche, elle possède le plus grand nombre de divisions organisées et à pied d'œuvre. A elle seule, la Bundeswehr équivaut au bon tiers des forces de l'Alliance atlantique en Europe continentale, de la Baltique à l'Adriatique. C'est surtout une armée terrestre. Ses forces navales sont modestes et ses formations aériennes sont entièrement de vocation tactique. D'autre part, elle ne dispose d'aucun armement atomique propre.

Pour compléter ces généralités, il n'est pas inutile de rappeler que l'Allemagne fédérale d'aujourd'hui compte 248 000 km² et 55 millions d'habitants, contre 107 500 km² et 16 millions d'habitants passés sous l'obédience de l'Est (zone soviétique), à quoi il faudrait encore ajouter 114 000 km² et 10 millions d'habitants inclus dans les anciennes frontières

de l'Allemagne impériale. Territorialement, l'Allemagne fédérale représente moins de la moitié de celle d'avant 1914. Mais sa population est presque aussi élevée. Sa densité est maintenant de 215 habitants au km², environ trois fois celle de la France.

LE HAUT COMMANDEMENT

Le Ministère de la Défense a dû être créé de toutes pièces, bâtiments et installations diverses compris. Il n'existait plus aucun local et il a fallu prévoir en premier lieu des constructions de toutes catégories : outre le ministère, des bâtiments régionaux pour abriter les nombreux services. Ces constructions, ainsi que celles de casernes (les anciennes étant ou bien détruites, ou bien utilisées par les Alliés), ont retardé pour une bonne part la mise sur pied de tout l'organisme.

En 1960, ces nécessités de logement étaient pour ainsi dire couvertes et l'administration pouvait fonctionner. Celle-ci comptait environ 82 000 personnes, fonctionnaires, employés, techniciens, ouvriers, etc. On a pris pour règle de confier tous les emplois qui ne sont pas strictement de commandement ou d'état-major à du personnel à statut civil. Les services du Ministère de la Défense utilisent ainsi de nombreux anciens officiers qui servent à titre civil dans des emplois importants où sont normalement placés des officiers en activité. Il ne semble pas que ce système ait présenté des inconvénients majeurs.

La Bundeswehr réorganisée en 1958, ou plutôt aménagée au fur et à mesure de la création des formations, a été placée sous l'autorité d'un Chef d'état-major général qui unifie et coordonne l'activité des états-majors des trois armées, ainsi que celle des Directions et Inspections. C'est le système qui s'impose de plus en plus dans les différentes armées modernes, afin de tendre à la fusion des armes. Il n'y a plus de forces autonomes, strictement délimitées, mais de plus en plus de grandes formations de toutes armes, mises sur pied et dosées selon les besoins.

Le Chef d'état-major général, ou Inspecteur général exerce son autorité par délégation du Ministre sur toutes les forces et tous les services pour tout ce qui concerne l'organisation et la mise en condition. Le commandement territorial lui est également subordonné.

Plus étroitement que celles des autres grandes puissances de l'Alliance, les forces allemandes dépendent du haut commandement allié. Le nombre des grandes unités qu'elle mettrait sur pied a été fixé dès l'institution de l'OTAN. En voici l'articulation générale :

Armée de terre : 3 corps d'armée ; 12 divisions, dont 3 blindées, 1 de montagne et 1 aéroportée ;

Marine : 1 commandement des forces navales de la mer du Nord ; 1 commandement de la Baltique ; 3 unités de dragueurs de mines et une unité de transport et débarquement ;

Aviation : 2 escadres de bombardement (tactique) et 1 escadre de transport.

A part quelques éléments navals et terrestres qui entrent dans la composition du commandement du Nord-Europe (réorganisé dernièrement sous le nom de BALTAP (« Approches de la Baltiques »), comprenant le Danemark et le Schleswig-Holstein), toutes les forces allemandes font partie du grand commandement allié du Centre-Europe. C'est actuellement un général allemand qui en commande les forces terrestres, vu que ses compatriotes en forment la majorité. Ce sera sans doute un général aviateur allemand qui sera mis à la tête de l'une des deux forces aériennes tactiques du Centre-Europe, la 4^e A.T.A.F. (Allied Tactical Air Force), où les formations de son pays auront également la prépondérance. La Bundeswehr détache enfin un général au Groupe permanent de Washington, autorité militaire collégiale la plus élevée au sommet de l'Alliance, ainsi que de nombreux officiers dans les commandements du SHAPE, Centre-Europe et commandements subordonnés.

La Bundeswehr ne dispose en propre d'aucune force opérationnelle, mais seulement des formations intérieures de

« Défense Territoriale », ainsi que des éléments de défense des côtes et de surveillance des frontières. Ces formations assurent également la sécurité des forces alliées stationnées en Allemagne. La Défense territoriale comprend six régions et commandements de régions. Différents organismes internes, génie, communications, sécurité, ravitaillement et service de santé relèvent du seul Ministère de la défense.

En temps de paix, le commandement supérieur des forces armées est assuré par le Ministre de la défense et en temps de guerre par le Chancelier, c'est-à-dire deux autorités civiles. Le Comité de défense du Bundestag est habilité à exercer des fonctions de surveillance et d'investigation au sein de l'armée. Le soldat allemand est dit « citoyen en arme ». D'autres mesures très libérales ont été introduites, telles que la reconnaissance des objecteurs de conscience, la création de certaines commissions de contrôle pour la sauvegarde des droits constitutionnels des soldats. L'exercice du commandement ne paraît aucunement en être gêné. La troupe allemande a repris son goût traditionnel de la discipline.

La loi d'organisation militaire a fixé les obligations du citoyen. Théoriquement le service militaire s'étend de 20 à 45 ans pour les sous-officiers et hommes de troupe, et jusqu'à 60 ans pour les officiers. Mais le service est différencié. Le contingent annuel allemand est de 400 000 hommes environ ; tout au plus les deux tiers sont appelés au service normal, qui est maintenant de dix-huit mois. D'autres pourront l'être à des périodes de service réduites, dans l'active, de 1 à 6 mois compensés par des périodes dans les réserves s'échelonnant de 15 à 20 mois, de manière à accomplir au total 21 mois. Une troisième catégorie est celle des « soldats à temps », volontaires accomplissant 18 mois dans l'active et disposés à devenir soit gradés, soit techniciens. Cette dernière éventualité va probablement disparaître à cause de l'introduction du service de 18 mois pleins : ce temps est jugé nécessaire en général dans les armées occidentales pour réaliser une bonne instruction et garnir les unités à un niveau complet sans tenir

compte de la nouvelle classe à l'instruction. A titre de comparaison, notons que dans les armées des pays de l'Est, le minimum du temps de service est de deux ans, et même de 3 et 4 pour les aviateurs et les marins dans les forces de l'U.R.S.S.

Pour pallier à une durée de service relativement courte, il avait été prévu à l'origine que les forces comprendraient un nombre assez élevé de volontaires, en fonction du degré de technicité de chacune d'elles, soit 55 % pour l'armée de terre, 82 % pour l'aviation et 95 % pour la Marine. Ces niveaux n'ont jamais été atteints et les pourcentages ont été respectivement les suivants : 40 %, 61 % et 88 %. En raison de la haute conjoncture économique, il est devenu impossible de se procurer le personnel spécialisé. Pour certains emplois techniques, il a fallu instituer des grades de sous-officiers et encore la solde correspondante n'est-elle pas jugée suffisante pour retenir les candidats. Une partie de l'augmentation du budget provient d'ailleurs de l'accroissement des salaires.

Les différentes écoles interarmées sont l'Ecole supérieure de guerre, à Hambourg, l'Ecole de langues étrangères, Euskirchen ; l'Ecole de formation au commandement (Innere Führung), Coblenz ; l'Ecole de renseignements, Munich ; les Ecoles des sports, et de la Prévôté, toutes deux à Sonthofen et l'Ecole de logistique, à Hambourg.

L'ARMÉE DE TERRE

Les forces terrestres sont subdivisées en 17 armes, infanterie, troupes blindées, artillerie, etc. Celles-ci sont groupées en sept catégories d'unités : de commandement ; de combat ; d'artillerie ; du génie ; anti-aériennes et d'aviation ; unités techniques et unités du service de santé.

L'Armée de terre dispose d'un nombre élevé d'écoles correspondant chacune à une arme. On y trouve : 3 écoles d'officiers, à Hanovre, Hambourg et Munich ; les écoles : d'application d'infanterie, à Hammelbourg ; des troupes de montagne, à Mittelwald ; des troupes aéroportées, à Schon-

gau-Altenstadt ; des troupes blindées (divisée en trois branches : blindés, grenadiers blindés, reconnaissance), à Münster-Lager ; des chasseurs de chars, à Münster-Lager ; d'artillerie (canon), à Idar-Oberstein ; d'artillerie (engins), à Eschweiler ; d'artillerie anti-aérienne, commune à l'Armée de terre et à l'aviation, à Bendsbourg ; du génie, à Munich ; des transmissions, à Felfading ; de l'aviation légère de l'Armée de terre, dirigée par l'Aviation, à Niedermending ; de défense contre les armes A, B, C, à Sonthofen ; 2 écoles des troupes techniques, Intendance à Brême et Matériel à Sonthofen.

Ces écoles de la troupe forment les cadres et les spécialistes. L'instruction proprement dite des jeunes soldats se fait entièrement dans des « compagnies d'instruction » durant les trois premiers mois de service. Chacune de ces compagnies alimente un bataillon. Au total environ 300 unités d'instruction.

Les 3 corps d'armée ont leur siège : le 1^{er} à Munster ; le 2^e à Ulm ; et le 3^e à Coblenche.

A part les deux divisions particulières, de montagne et aéroportée, les dix autres divisions devaient être à l'origine, soit d'infanterie, au nombre de 7, appelées de grenadiers blindés ou de chars, selon le terme allemand (Panzer-Grenadier-Div.), soit blindées, au nombre de 3 (Panzer-Div.). On n'ignore pas que les Allemands ont abandonné le cadre de la division et ont innové d'une manière originale. Plusieurs raisons les y ont incités. Tout d'abord leur préférence très marquée à l'époque de la dernière guerre pour des petites divisions de deux régiments. De même que les Russes, au lieu de divisions lourdement étoffées, ils préféreraient de petites divisions plus nombreuses avec lesquelles ils pouvaient par tranches successives « nourrir » la bataille, comme la « noria » de Pétain à Verdun. Et surtout le type de brigade qu'ils ont constitué leur permet de posséder en germe trois fois plus de grandes unités de combat, qui seraient immédiatement complétées en cas de besoin par l'appoint d'un ou deux bataillons.

La Brigade — élément constitutif de la Division modèle 1959 — est formée de manière à pouvoir vivre et combattre

seule. Elle est devenue la plus petite des grandes unités. Cette organisation a fait école et a été adoptée par l'Armée française, qui s'inspirait auparavant du système pentonique des Américains. Il semble que ce qui a le plus retenu l'attention est la souplesse de l'articulation des formations allemandes empruntée au procédé dit « Baukasten » (assemblages variés de blocs interchangeables).

Il existe deux éléments fondamentaux, la brigade d'infanterie (grenadiers blindés) et la brigade blindée. La combinaison de plusieurs de celles-ci donnera les deux types de divisions 1959. La division de grenadiers blindée comprendra deux brigades de grenadiers blindés et une brigade blindée ; la division blindée sera à proportion renversée, une brigade de grenadiers et 2 brigades blindées. Ce sont là les deux types courants ; mais d'autres combinaisons peuvent encore être envisagées. La division apporte de son côté des moyens de commandement et certains éléments de renforcement, en particulier :

1 bataillon de reconnaissance blindé ; 1 bataillon d'artillerie ; 1 formation de défense anti-aérienne ; 1 bataillon de « Honest-John », fusée non guidée de 30 km de portée, qui sera probablement remplacée par un engin de la 2^e génération, « Little John » ou « Sergeant » téléguidé ; 1 groupe d'ALAT (selon le sigle français : Aviation Légère de l'Armée de Terre) ; 1 bataillon du génie, y compris des éléments de défense ABC (atomique, biologique et chimique) ; 1 bataillon de transmissions ; et différentes unités de ravitaillement, de réparation, de prévôté et du service de santé.

Ces deux types de divisions comportent les effectifs ci-après : div. de grenadiers blindés, 17 757 ; et div. blindée, 16 574 hommes.

Les Brigades sont constituées comme suit :

Brigade de grenadiers blindée

Eléments :

de commandement : 1 compagnie de Q.G. ; 1 cp. de

reconnaissance blindée ; 1 cp. du génie ; 1 cp. de chasseurs de chars ; 1 batterie blindée de défense anti-aérienne ;

de combat : 3 bataillons de grenadiers portés, dont 1 blindé ; 1 bataillon de chars et 1 groupe d'artillerie de campagne ;

logistique et services : 1 bataillon logistique, comprenant les compagnies de commandement et des services ; d'approvisionnement ; de réparation (matériel) ; du Service de santé.

La *Brigade blindée* comprend les mêmes formations de commandement et des services ; mais à l'échelon de combat se trouvent 2 bataillons de chars et un seul bataillon de grenadiers blindés.

Les moyens de renforcement dont disposent les corps d'armée ne sont pas encore connus. On sait toutefois qu'il y existe des formations d'obusiers de 203 mm et que des bataillons de fusées « Pershing » sont en création. Ces armes, ainsi que les « Honest-John », sont à possibilités atomiques. Toutes les têtes atomiques demeurent cependant sous contrôle américain.

LA MARINE

La marine de l'Allemagne fédérale ne paraît pas prendre un développement important. Elle a un caractère essentiellement côtier et de mers intérieures. Ses effectifs totaux de 25 000 hommes ne représentent que la quatorzième partie de l'ensemble actuel des forces armées. De plus, des restrictions lui avaient été imposées à l'origine, limitant ses constructions de sous-marins à 350 tonnes et ses navires à 3000 tonnes. Cette dernière limitation a été portée à 6000 tonnes : sinon, la défense eût été privée d'une armature sérieuse et n'aurait pas pu mettre en œuvre des fusées.

Ainsi que nous l'avons dit, il existe deux commandements de la Marine : celui de la mer du Nord, siège à Cuxhaven, avec les ports d'attache de Wilhelmshaven, Bremerhaven, Borkum, Emden et Heligoland, et celui de la Baltique, siège à Kiel, avec les ports de Eckerförde, Flensburg et Kappeln.

La construction de points d'appui navals a été entreprise, notamment dans le Schlesvig-Holstein. La Police frontalière navale est répartie dans ces différents commandements.

Le programme prévoit la création au total de 22 escadrilles pour 1963 ; sont opérationnelles les escadrilles suivantes : 3 de destroyers ; 4 de vedettes lance-torpilles ; 7 de dragueurs de mines, constituant une formation particulière ; 3 de débarquement ; 3 de gardes-côtes ; 1 de sous-marins et 1 d'escorteurs. En plus, 2 escadrilles d'aéronavale.

L'ensemble représentera environ 170 bâtiments légers, dont les plus importants seront donc de 6000 tonnes, soit 2 contre-torpilleurs qui pourront être équipés de dispositifs de lancement de fusées (à ogive classique ou nucléaire), et 1 navire ravitailleur. En outre, plusieurs bâtiments transporteurs, de 10 à 12 000 tonnes, d'origine anglaise, doivent être mis en service. — Parmi les premières réalisations allemandes de l'après-guerre, signalons les nouveaux types « 55 » :

— destroyers de la classe « Hambourg » : 3000 tonnes, 4 canons de 100 mm et 8 de 40 mm ; 5 tubes lance-torpilles ; longueur, 130 m ; équipage de 350 hommes (le 3^e bâtiment de cette catégorie a été lancé) ;

— escorteurs de la classe « Cologne » : 2200 tonnes, 2 canons de 100 mm et 6 de 40 mm ; armement anti-sous-marins (6 bâtiments de cette catégorie, portant des noms de villes, ont été lancés et forment l'escadrille de Cuxhaven) ;

— sous-marins de 350 tonnes, dont le 2^e exemplaire a été mis à l'eau. Il mesure 44 m de longueur et 4,6 m de largeur ; son équipage est de 20 hommes. La Marine allemande prévoit la construction d'une trentaine de ces sous-marins, qui deviendront un excellent instrument de défense de la Baltique.

Enfin, la marine allemande met à exécution actuellement un programme de construction comprenant des vedettes de tonnage assez élevé et très rapides, une douzaine de remorqueurs destinés à assurer le ravitaillement des unités en mer, ainsi qu'une foule de bâtiments de servitude, dont 2 brise-glace de 650 tonnes.

La création d'une marine allemande, malgré la modestie de ses moyens, a permis d'étoffer la défense maritime précisément dans son secteur le plus vulnérable et le plus important pour l'Occident, c'est-à-dire les passages de la Baltique à la mer du Nord.

L'AVIATION

L'aviation allemande est destinée à assurer l'appui tactique aérien des forces terrestres et à participer aux opérations aériennes dans le cadre de la défense commune. La « Luftwaffe » est organisée en deux régions aériennes, Nord et Sud, comprenant chacune un état-major opérationnel, dont les sièges sont à Münster et Karlsruhe. Elle dispose actuellement de 24 terrains, dont certains ont été rétrocédés par les Alliés. Chaque région comprend une division aérienne tactique, intégrée aux grands commandements alliés déjà cités. La division aérienne tactique est composée d'unités de chasseurs-bombardiers, de reconnaissance, de transport, de liaison, etc.

La région est elle-même subdivisée en deux zones de défense et a autorité sur les organes d'infrastructure.

La division tactique ne comprend que des unités aériennes, tandis que les régions disposent à la fois d'escadrilles d'interception et de moyens de défense anti-aérienne. L'unité de base en est l'escadron ou escadre (Geschwader). Elle actionne aussi bien les appareils que les installations au sol.

Il est prévu 28 escadrons, soit 18 de chasseurs et chasseurs-bombardiers, 5 de reconnaissance et 5 de transport ; en plus, des bataillons de DCA et des unités d'engins téléguidés.

A l'heure actuelle 16 escadrons seulement sont prêts à l'engagement. C'est dans cette arme que le retard paraît le plus accusé, eu égard à la lenteur de la formation du personnel et aux longs délais de fourniture des matériels. Néanmoins, la Luftwaffe a déjà formé un millier de pilotes. Elle a constitué des unités de défense anti-aérienne armées de « Nike », ainsi que des formations d'avions sans pilote « Mace », d'une très

grande puissance et d'une portée de 1200 à 1300 km, qui ont remplacé les « Matador » : arme de corps d'armée ou d'armée.

L'Aviation possède également un certain nombre d'écoles : une Ecole technique supérieure ; une Ecole d'officiers ; une Section de l'air de l'Ecole supérieure de guerre ; des écoles de pilotage et des régiments d'instruction. Un commandement des écoles coiffe le tout. Mais pour certaines armes spéciales l'instruction doit être faite à l'étranger : pour les engins « Nike » et « Mace », aux USA.

C'est dans le domaine aérien que l'étroitesse du territoire allemand, 250 km environ, du saillant de Thuringe à la Sarre, présente ses plus graves inconvénients. La Luftwaffe ne peut pas faire évoluer ses escadres ; certaines unités vont faire leurs tirs sur des terrains en Turquie et d'autres utilisent d'une manière permanente des terrains en France, à Cognac et à Solenzara (Corse) ainsi qu'en Sardaigne. Faute de profondeur, la Bundeswehr a dû installer en France et en Espagne des dépôts comprenant le 60 à 70 % d'un ravitaillement calculé pour plusieurs dizaines de jours de guerre. Elle fait manœuvrer ses blindés dans des camps en France et en Angleterre, comme le fait d'ailleurs l'armée hollandaise.

LES MATÉRIELS

Les matériels présentent un vrai échantillonnage de ceux du monde occidental. Après une coupure de plus de dix ans, il eût été impossible, en effet, que l'Allemagne remît sur pied une industrie d'armement et créât de nouveaux types dans un court délai en tenant compte de tous les perfectionnements techniques intervenus depuis 1945.

Parmi les matériels achetés par la Bundeswehr, on peut citer : un armement léger d'origines très variées, un pistolet-mitrailleuse « UZI », israélien ; un fusil d'assaut « CETME », espagnol ; les mitrailleuses de 30 et 50, américaines. Les mortiers de 81 et 120 sont français et américain ; les engins anti-chars téléguidés à fil SS 11, français. Les chars sont pour

le moment les M 47 et 48 américains, des surplus de guerre ; et un canon de char de 105 est anglais. En revanche, les Allemands ont pu remettre en fabrication la mitrailleuse MG 42 et le Panzerfaust ; ils produisent eux-mêmes le nouveau «Cobra» antichars et construiront bientôt leurs propres véhicules, dont ils ont mis au point plusieurs modèles. Prochainement, enfin, doit être mis en service le char européen de 30 t. élaboré en commun par la France, l'Italie et l'Allemagne.

Deux hélicoptères sont en service, un « Vertol », américain, et le Sud-Aviation « Alouette », français. Les escadrons d'aviation seront équipés du « F 104 G » et du « Fiat-91 », tous deux construits sous licence en Allemagne ; de même l'appareil de transport « Nord 2 501 », en attendant un nouveau type franco-allemand, le « C 160 » ou « Transall » (transport-alliance). L'industrie allemande est coproductrice du « Bréguet Atlantic », adopté par l'OTAN pour la surveillance des espaces maritimes. Les appareils d'entraînements sont des « Fouga-Magister », français.

Tous ces matériels sont caractéristiques de la phase actuelle dominée par le souci de se procurer rapidement les armements nécessaires. Une nouvelle phase se dessine pourtant : l'Allemagne va produire son propre matériel, soit en fabriquant sous licence des types étrangers, comme c'est déjà le cas, soit en élaborant des modèles plus spécifiquement allemands. Cependant la vraie tendance de l'avenir est la production des matériels en commun, par accords entre plusieurs industries de pays différents. L'Allemagne fédérale est entrée pleinement dans cette voie. Dès maintenant certaines de ses grandes firmes ont lié leur sort à celles de pays occidentaux, particulièrement dans le domaine de la construction aéronautique, en passe de devenir véritablement européenne.

* * *

L'effort allemand pour construire en temps voulu une armée apte à prendre sa place dans le dispositif défensif de

l'Occident apparaît donc remarquable. Les quelques retards qui se sont produits sont imputables aux difficultés de l'heure et, paradoxalement, à la haute conjoncture économique. Néanmoins, les experts et observateurs occidentaux signalent tous le sérieux et la valeur des résultats obtenus par la Bundeswehr. Les Allemands eux-mêmes pensent être absolument au point en 1965. Dès maintenant, aux 360 000 hommes de leurs grandes unités organisées s'ajoutent environ 200 000 réservistes déjà instruits. Et de plus en plus, selon la presse militaire du pays, l'instruction et l'entraînement des cadres de réserve et des réservistes prennent de l'importance.

Par sa situation géo-stratégique défavorable, l'Allemagne de l'Ouest serait dans l'impossibilité de mener seule une guerre. Exposée à un premier choc que l'on peut prévoir extrêmement violent, elle apporterait à la défense de l'Occident la contribution la plus efficace en opposant à l'attaque les forces les plus considérables dont celui-ci dispose actuellement.

J. PERRET-GENTIL

Le Service territorial... une lacune comblée

La défense militaire de notre pays ne comprend pas seulement l'armée de campagne combattant au front, mais le service territorial qui sauvegarde l'intérieur du pays. L'armée doit pouvoir mener le combat autant que possible sans être entravée par les servitudes et charges suivantes :

- protection de la population civile et préoccupation de ses besoins ;
- actes de sabotage d'une cinquième colonne ;
- garde de nombreux objets importants en cas de guerre ;
- fonctionnement du trafic et des liaisons à l'intérieur du pays ;